



CONTRIBUTION DE BRANCHEMENT AU RESEAU EN ZONE EQUIPEE (CB)

La contribution est calculée sur la base d'un devis.

Elle comprend l'ensemble des coûts occasionnés par la construction de la ligne moyenne-tension, du point de dérivation au point de fourniture, y compris le monobloc d'alimentation MT.

CONTRIBUTION AUX COUTS DU RESEAU (CCR)

CHF 90.- / kVA

Prix hors TVA, applicables dès le 1^{er} janvier 2024.

CONTACT

Gruyère Energie SA
Rue de l'Etang 20, CP, 1630 Bulle
+41 26 919 23 23
office@gruyere-energie.ch